

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 13 octobre 2026, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M ^{me} la mairesse	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Patrick HOVINGTON
	Jean-Marcel VOYER
M ^{mes} les conseillères	Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON
	Josée CAISSY
M. le conseiller	Tommy TAVARES

formant quorum sous la présidence de M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ agissant comme présidente d’assemblée.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 3 **JOURNALISTE: 0**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2026-10-360

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 13 octobre 2026, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-10-361

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d’en faire la lecture, conformément à l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-362

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la Commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 21 septembre 2026 : décisions CP-0926-417 à CP-0926-431 inclusivement;
- 28 septembre 2026 : décisions CP-0926-432 à CP-0926-445 inclusivement;
- 5 octobre 2026 : décisions CP-1026-446 à CP-1026-474 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-363

AUTORISATION – CONGÉ SANS TRAITEMENT – EMPLOYÉ MATRICULE 1222

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

D'autoriser un congé sans traitement d'une durée de trois (3) mois à l'employé matricule 1222, rétroactivement au 10 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-364

AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUVELLEMENT DU BAIL – 9137-0098 QUÉBEC INC. – 62, ROUTE 138

CONSIDÉRANT le bail conclu entre 9202-7838 QUÉBEC INC. le 15 août 2016, faisant l'objet de la résolution n° 2016-07-287;

CONSIDÉRANT la fusion de l'entreprise 9202-7838 QUÉBEC INC. le 17 juillet 2017 vers la résultante 9137-0098 QUÉBEC INC.;

CONSIDÉRANT l'échéance du bail au 31 mai 2027 et le souhait des parties de renouveler tel bail, pour une période de cinq (5) ans, selon les termes et conditions prévus au bail précité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, le renouvellement du bail à intervenir avec 9137-0098 QUÉBEC INC., ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-10-365

AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT DU BAIL – SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC – 62, ROUTE 138

CONSIDÉRANT le bail conclu entre la SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC le 22 décembre 2016, faisant l'objet de la résolution n° 2016-12-454, portant sur la sous-location d'un emplacement dans l'immeuble sis au 62, route 138, aux fins d'installation de ses bureaux d'accueil et d'information à Port-Cartier;

CONSIDÉRANT l'échéance dudit bail au 31 mai 2027 et le souhait des parties de renouveler tel bail, pour une période de cinq (5) ans, selon les termes et conditions prévus au bail précité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, le renouvellement du bail à intervenir avec la SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-366

AUTORISATION – TENUE D'UNE ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION ET DE RASSEMBLEMENT DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT ANNUEL LA « NUIT DES SANS-ABRIS » – CENTRE D'INTERVENTION LE ROND-POINT – 16 OCTOBRE 2026

CONSIDÉRANT la portée provinciale de la Nuit des sans-abris et l'importance de sensibiliser la population aux réalités de l'itinérance, de la pauvreté et de l'exclusion sociale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accorder au CENTRE D'INTERVENTION LE ROND-POINT l'utilisation gratuite des terrains numéros 1 et 2 du camping Le Patterson pour la tenue de l'activité « Nuit des sans-abris », le 16 octobre 2026, de 18 h à 23 h;

D'autoriser le prêt et la gratuité de ressources matérielles pour la réalisation de l'activité;

QUE CENTRE D'INTERVENTION LE ROND-POINT soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier, et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-10-367

AUTORISATION DE PAIEMENT – RETENUES CONTRACTUELLES – SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES — ENGLOBE CORP.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 10 509,87 \$, taxes incluses, à l'entreprise ENGLOBE CORP. en paiement du solde des retenues contractuelles pour les services professionnels visant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet de la résolution n° 2025-04-141, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 15 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-368

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 – RÉFECTION DU POSTE DE SURPRESSION ALIMENTANT LE PÉNITENCIER DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20250827-01 – FILTRUM INC. – FACTURE N° 24021

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 19 455,12 \$, moins la retenue contractuelle de 10 % de 1 945,51 \$, taxes en sus, à l'entreprise FILTRUM INC., en paiement du contrat de réfection du poste de surpression alimentant le pénitencier de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20250827-01, le tout conformément à la facture n° 24021 (Décompte n° 2), datée du 1^{er} juillet 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-369

AUTORISATION DE PAIEMENT – RETENUES CONTRACTUELLES – RÉFECTION DU POSTE DE SURPRESSION ALIMENTANT LE PÉNITENCIER DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20250827-01 – FILTRUM INC. – FACTURE N° 62070RET

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 12 527,75 \$, taxes en sus, à l'entreprise FILTRUM INC., en paiement de la moitié des retenues contractuelles pour le contrat de réfection du poste de surpression alimentant le pénitencier de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20250827-01, le tout conformément à la facture n° 62070RET, datée du 25 août 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-370

AUTORISATION – AFFECTATION DU FONDS D'ADMINISTRATION N° 02-110-00-493 – TENUE DE L'ACTIVITÉ « CASERNE HANTÉE 2026 »

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à prélever la somme de 2 000 \$ du fonds d'administration n° 02-110-00-493 pour l'organisation de l'activité « Caserne hantée 2026 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-371

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20250326-01– TR3E CÔTE-NORD INC. – FACTURE N° F008150

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 43 235,00 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 4 323,50 \$, taxes en sus, à l'entreprise TR3E EXPERTS CONSEILS INC., agissant pour le regroupement de personnes, en paiement pour les services professionnels d'ingénierie visant l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-SPI-20250326-01, le tout conformément à la facture n° F008150 datée du 27 août 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 22 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-372

APPUI ET DÉPLOIEMENT DU DRAPEAU – 11^e ÉDITION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP) – COLLECTIF PETITE ENFANCE – 16 AU 22 NOVEMBRE 2026

CONSIDÉRANT que la onzième édition de la Grande semaine des tout-petits (GSTP) se tiendra du 16 au 22 novembre 2026;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème « Un grand Québec commence petit »;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les Villes ont le pouvoir d’agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

QUE le conseil mandate M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ à proclamer verbalement la semaine du 16 au 22 novembre 2026, la Grande semaine des tout-petits!

QUE le conseil autorise M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-10-373

AUTORISATION – TENUE D’UN PONT PAYANT – MINI-RELAIS POUR LA VIE DE L’ÉCOLE MÈRE D’YOUVILLE – 1^{ER} OU 8 AVRIL 2027

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER,
appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D’autoriser la responsable du Mini-Relais pour la vie de l’école Mère d’Youville à tenir un pont payant sur le chemin des Îles, à Port-Cartier, le 1^{er} ou le 8 avril 2027 selon les conditions météorologiques, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d’activité, afin de recueillir des fonds au profit de la SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER dans le cadre du Mini-Relais pour la vie de l’école Mère d’Youville, le tout conformément à la demande datée du 25 mars 2026;

QUE la responsable du Mini-Relais pour la vie soit responsable d’aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires;

DE demander à la responsable de prévoir la remise d’un coupon à ceux qui ont déjà contribué lors de ce pont payant.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-10-374

AUTORISATION – TENUE D’UN PONT PAYANT – MAISON DE LA FAMILLE DE PORT-CARTIER – 26 AOÛT 2027

Il est proposé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D’autoriser la MAISON DE LA FAMILLE DE PORT-CARTIER à tenir un pont payant sur le chemin des Îles, à Port-Cartier, le 26 août 2027, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d’activité, afin de recueillir des fonds afin de soutenir différentes activités et renforcer leur action auprès des familles de la communauté, le tout conformément à la demande datée du 5 mai 2026;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE la MAISON DE LA FAMILLE DE PORT-CARTIER soit responsable d’aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires;

DE demander à la responsable de prévoir la remise d’un coupon à ceux qui ont déjà contribué lors de ce pont payant.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-10-375

AUTORISATION - DON DE CANETTES D’EAU PÉTILLANTE À L’EFFIGIE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER - VILLA PORT-CARTIER INC.

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’autoriser le don de 300 canettes d’eau pétillante à l’effigie de la Ville de Port-Cartier, représentant une valeur de 500 \$, à VILLA PORT-CARTIER INC. à titre de contribution aux fins de sa campagne de financement de l’automne 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-10-376

OCTROI DE CONTRAT – LOCATION D’UNE GÉNÉRATRICE DE SECOURS DE 300 KW –INDUSTRIES TOROMONT LTÉE (TOROMONT ÉNERGIE)

CONSIDÉRANT l’offre reçue d’INDUSTRIES TOROMONT LTÉE (TOROMONT Énergie) pour la location d’une génératrice de secours de 300 kW pour la période du mois d’octobre 2026 au mois de mai 2027;

CONSIDÉRANT l’article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D’octroyer un contrat à INDUSTRIES TOROMONT LTÉE (TOROMONT Énergie) pour la location d’une génératrice de secours de 300 kW, au montant de 35 658,54 \$, taxes en sus, pour la période d’octobre à décembre 2026 et au montant de 48 436,92 \$, taxes en sus, pour la période de janvier à mai 2027, conformément aux offres de cette entreprise numéros Q25548 et Q25549 et à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 14 septembre 2026;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l’excédent de fonctionnement non affecté pour la période d’octobre à décembre 2026;

D’autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-10-377

**ENGAGEMENT – PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES
INFRASTRUCTURES D’EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ)
POUR LES ANNÉES 2024 À 2028**

ATTENDU QUE :

- La Ville de Port-Cartier a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;
- La Ville de Port-Cartier doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

QUE :

- La Ville de Port-Cartier s’engage à respecter les modalités du Guide qui s’appliquent à elle;
- La Ville de Port-Cartier s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Ville de Port-Cartier approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
- La Ville de Port-Cartier s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Ville de Port-Cartier s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La Ville de Port-Cartier s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-10-378

RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE LICENCE ET DE SERVICE N° 787 – 2026-09-02 (LOGICIEL DE PAIE COBA) - BERGER-LEVRAULT CANADA LTÉE

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

DE renouveler le contrat de licence et de service n° 787 – 2026-09-02 pour le logiciel de paie COBA, d’une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2029, avec l’entreprise BERGER-LEVRAULT CANADA LTÉE, pour une somme totale de **28 300 \$**, taxes en sus, le tout conformément à l’annexe 3 du contrat soumise par cette entreprise et à la recommandation du Service de la trésorerie en date du 17 septembre 2026;

DE spécifier que le montant de **28 300 \$**, taxes en sus, sera payable aux échéances suivantes :

- 1^{er} janvier 2027 : 8 979 \$, taxes en sus;
- 1^{er} janvier 2028 : 9 425 \$, taxes en sus;
- 1^{er} janvier 2029 : 9 896 \$, taxes en sus;

D’autoriser la trésorière à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, ledit contrat et tous les autres documents qui peuvent être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-10-379

DÉPÔT – ÉTAT INDIQUANT LES IMMEUBLES DONT LES TAXES IMPOSÉES N’ONT PAS ÉTÉ PAYÉES, EN TOUT OU EN PARTIE ET LISTE DES IMMEUBLES À VENDRE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D’accepter le dépôt des documents suivants:

- l'état dressé par la trésorière indiquant les immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, intitulé « Liste des ventes pour non-paiement de taxes », en date du 5 octobre 2026 pour les taxes foncières et droits de mutation, en vertu de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*;
- le sommaire des immeubles désignés pour la mise en vente à l'enchère publique; le tout conformément à la recommandation du Service de la trésorerie en date du 5 octobre 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-10-380

ORDONNANCE DE VENTE À L’ENCHÈRE PUBLIQUE – VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de l'état dressé par la trésorière indiquant les immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, et du sommaire des immeubles désignés pour la mise en vente à l'enchère publique;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique, pour et au nom de la Ville, les immeubles apparaissant au sommaire précité, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

DE préciser que la vente à l'enchère publique est fixée au 24 novembre 2026, à 17 h, à la salle RC-12 de l'hôtel de ville située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-381

AUTORISATION – MANDAT D'ACQUISITION D'IMMEUBLES VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

Il est proposé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON,
appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville, les immeubles devant être vendus à l'enchère publique prévue le 24 novembre 2026 pour défaut de paiement des taxes, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, en vertu de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

DE préciser que l'enchère de la municipalité ne doit, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-382

ADOPTION – POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure la durabilité dans les processus décisionnels de la Ville, tout en visant une transition écologique juste et cohérente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

D'adopter la Politique de développement durable telle que soumise lors de la commission permanente du 5 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-383

ACCEPTATION – DEMANDE DE PERMIS N° 2026-021 – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES – 10, RUE DES PINS

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'accepter la demande de permis pour l'immeuble sis au 10, rue des Pins pour des travaux visant la modification du revêtement extérieur ainsi que la réfection des galeries en cour arrière du bâtiment résidentiel, le tout selon la

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

recommandation soumise par le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) à cet égard le 15 septembre 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-10-384

ACCEPTATION – DEMANDE DE PERMIS N° 2026-022 – PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES – 48, AVENUE PARENT

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’accepter la demande de permis pour l’immeuble sis au 48, avenue Parent pour des travaux de rénovation extérieure visant la réparation de la façade avant en vinyle blanc, le tout selon la recommandation soumise par le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) à cet égard le 15 septembre 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-10-385

MOUVEMENT DU PERSONNEL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D’approuver le mouvement du personnel pour le mois de septembre 2026, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

TREMBLAY, Vincent	Surveillant aux activités sportives	27-09-2026
-------------------	-------------------------------------	------------

TERMINAISON

BACON, Guillaume	Surveillant aux activités sportives	15-09-2026
DESCHAMBAULT, Nicolas	Surveillant aux activités sportives	15-09-2026
DIGNARD, Félix	Moniteur/surveillant	15-09-2026
MOREAU, Isaac	Moniteur/surveillant	15-09-2026
ONRAET, Maximin	Animateur – Vie culturelle et bibliothèque	15-09-2026
QUESSY, Even	Moniteur/surveillant	15-09-2026
RITCHOT, Mya	Monitrice/surveillante	15-09-2026
THOMPSON, Marie-Ève	Monitrice/surveillante	15-09-2026
TREMBLAY, Xavier	Surveillant aux activités sportives	15-09-2026

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2026-10-386

CONFIRMATION - RENONCIATION À L’AVIS DE CONVOCATION DANS LE CADRE D’UNE CONTESTATION DU RÔLE D’ÉVALUATION 2025-2027

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

DE confirmer que la Ville renonce à l’avis de convocation dans le dossier SAI-Q-284565-2510, conformément à l'article 142.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout document requis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-387

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉFECTION ET LA MISE À NIVEAU DU QUAI MUNICIPAL DE PORT-CARTIER ET DE LA JETÉE DE LA ROUTE D'ACCÈS AU QUAI – PROJET N° VPC-QM-SP-20240715-01 – GHD CONSULTANTS LTÉE – FACTURES N° 762-0040940, 762-0041673 ET 762-0042061

Il est proposé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSEON, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser les sommes de 48 585 \$, 4 191 \$ et de 6 264 \$, taxes en sus, à l'entreprise GHD CONSULTANTS LTÉE, en paiement pour le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'une étude préliminaire pour la réfection et la mise à niveau du quai municipal de Port-Cartier et de la jetée de la route d'accès au quai, faisant partie du projet VPC-QM-SP-20240715-01, le tout conformément aux factures numéros 762-0040940, 762-0041673 et 762-0042061, datées respectivement du 23 juin 2026, 31 juillet 2026 et du 26 août 2026, ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 29 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-388

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI – PROJET N° VPC-SLC-SPA-20250326-01 – CHEVALIER MORALES ARCHITECTE INC. – FACTURE N° 26-3229

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 27 482,50 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 2 748,25 \$, taxes en sus, à la firme CHEVALIER MORALES ARCHITECTE INC., en paiement pour les services professionnels d'architecture visant l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-SPA-20250326-01, le tout conformément à la facture n° 26-3229 datée du 31 août 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 30 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-389

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60984583

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 41 380,73 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 4 138,07 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60984583, datée du 16 septembre 2026 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 30 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-390

AUTORISATION – TENUE D'UN PONT PAYANT – CENTRAIDE CÔTE-NORD – 7 OCTOBRE 2027

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER, appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

D'autoriser CENTRAIDE CÔTE-NORD à tenir un pont payant sur le chemin des Îles, à Port-Cartier, le 7 octobre 2027, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité, afin de recueillir des fonds au profit de l'organisme, le tout conformément à la demande datée du 25 septembre 2026;

QUE CENTRAIDE CÔTE-NORD soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires;

DE demander à la responsable de prévoir la remise d'un coupon à ceux qui ont déjà contribué lors de ce pont payant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-10-391

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2026 soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2026-10-392

AUTORISATION – PROLONGATION – UTILISATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR L'EMPRISE PUBLIQUE DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – INSTALLATION D'UNE LIGNE D'APPROVISIONNEMENT TEMPORAIRE EN EAU – ARCELORMITTAL EXPLOITATION MINIÈRE CANADA S.E.N.C.

CONSIDÉRANT l'autorisation donnée à ARCELORMITTAL EXPLOITATION MINIÈRE CANADA S.E.N.C. pour l'utilisation d'une parcelle de terrain sur l'emprise publique du boulevard du Portage-des-Mousses, soit une partie des lots connus et désignés sous les numéros 4 694 674, 4 694 655 et 4 694 028 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Saguenay, aux fins d'installation d'une ligne d'approvisionnement temporaire en eau, faisant l'objet de la résolution n° 2026-04-190;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la demande de ARCELORMITTAL EXPLOITATION MINIÈRE CANADA S.E.N.C. de prolonger l'autorisation jusqu'au 31 décembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

DE prolonger jusqu'au 31 décembre 2026, l'autorisation précitée donnée à ARCELORMITTAL EXPLOITATION MINIÈRE CANADA S.E.N.C., aux mêmes conditions, modalités et obligations convenues à la résolution n° 2026-04-190.

M. le conseiller Patrick HOVINGTON s'abstient de participer aux débats et à la décision entourant ce point, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2026-10-393

RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – SERVICE D'AGENCE DE SÉCURITÉ – PROJET N° VPC-SLC-ST-20260715-01

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER,
appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC le contrat de service d'agence de sécurité, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-ST-20260715-01, pour une durée de deux (2) ans, au taux horaire suivant :

Taux horaire uniformisé : 34,95 \$, taxes en sus;

le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 13 août 2026, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture datée du 8 octobre 2026;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-407 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2006-065 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE »

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ donne avis de motion que le projet de règlement n° 2026-407, intitulé : « *Règlement modifiant le règlement n° 2006-065 concernant la sécurité incendie* » qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise à modifier les dispositions dudit règlement quant à l'installation de système d'extincteurs automatiques à eau.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M^{ME} LA MAIRESSE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle mentionne que le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) tiendra prochainement la première partie de son audience concernant le projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois. Les séances pour la population se tiendront le 19 octobre à 19 h et le 20 octobre à 13 h 30 à l’Agora du Complexe récréatif et culturel. La seconde partie de l’audience est prévue le 17 novembre à 19 h à l’Agora du Complexe récréatif et culturel.

Elle mentionne également que Santé Québec Côte-Nord tiendra une consultation citoyenne le 27 octobre à 18 h au Centre d’action bénévole.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il mentionne avoir participé à la journée de reconnaissance des organismes communautaires organisée par Santé Québec Côte-Nord tenue le 6 octobre dernier. Il remercie tous les organismes pour leur contribution importante à la Ville.

Il invite les citoyens à s’inscrire à la saison 2026-2027 de ski de fond. Des fiches d’inscription sont disponibles à l’entrée, le tarif préférentiel termine le 15 décembre.

M. LE CONSEILLER PATRICK HOVINGTON

Il mentionne que le CLUB LIONS DE PORT-CARTIER a récolté 3 317 \$ lors de la tenue d’un pont payant le 8 octobre dernier. Il félicite les organisateurs et bénévoles et souligne la générosité des citoyens.

Il souligne que BIOÉNERGIE AE CÔTE-NORD a franchi une étape importante en réussissant à transformer de l’huile pyrolytique issue de résidus forestiers en carburant d’aviation conforme aux exigences internationales.

M. LE CONSEILLER JEAN-MARCEL VOYER

Il est fier d’annoncer la mise en place d’un Comité consultatif jeunesse pour les jeunes de 16 à 24 ans. Ce comité prendra forme dans les prochaines semaines et est mis en place afin de donner une voix aux jeunes, de favoriser la rétention et la participation au système politique.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE JESSICA VIGNEAULT-CHIASSE

Elle invite les citoyens au 5 à huitres maritime qui se tiendra le 22 octobre prochain à l’Agora du Complexe récréatif et culturel. Cet événement est au profit de l’ÉLYME DES SABLES et VILLA PORT-CARTIER INC.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE JOSÉE CAISSY

Elle mentionne que les jeunes du secondaire ont participé à une corvée à la Base de plein air le 25 septembre dernier. Elle invite les citoyens à participer à la prochaine corvée prévue les 17 et 18 octobre prochain pour l’entretien des sentiers.

M. LE CONSEILLER TOMMY TAVARES

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il invite les citoyens à participer à l’activité la Nuit des sans-abris organisée par le CENTRE D’INTERVENTION LE ROND-POINT le 16 octobre prochain de 18 h à 23 h au Camping de l’Île Patterson.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L’OCCASION D’UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

À la séance ordinaire du 14 septembre 2026, M^{me} Tania KENTY demandait :

- Est-ce que des mesures ont été prises afin de savoir si le nettoyage du réseau dans le secteur Rivière-Pentecôte a amélioré la qualité de l’eau?

Réponse : Oui, les analyses ont été faites conformément aux exigences réglementaires. Les citoyens n'ont pas été sondés porte à porte, mais nous avons répondu à leurs questionnements.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2026-10-394

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 13 octobre 2026 soit levée à 20 h 04.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Danielle BEAUPRÉ
Présidente d’assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Danielle BEAUPRÉ
Mairesse

AC/bb